

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 mai 2006

**ENGAGEMENT POUR LE LOGEMENT**  
(Deuxième lecture) - (n° 3072)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 305

présenté par  
M. Hamel-----  
**ARTICLE 19 BA**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 4° Dans le dernier alinéa de l'article 9, les mots : « les articles 26-1 et » sont remplacés par les mots : « l'article ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.

L'article 9 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fait référence à l'article 26-1. Si ce dernier est abrogé comme le prévoit l'alinéa 6 de l'article 9 du projet de loi, il faut également supprimer la référence qui y est faite.